



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 20 avril 2022** à compter de **19 h**, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 18 avenue Laurendeau à Montréal-Est :**

- Permettre les espaces de stationnement extérieurs pour la classe d'usage H4
- Permettre l'accès à une aire de stationnement par une ruelle

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 28-32 avenue Laurendeau à Montréal-Est :**

- Permettre les espaces de stationnement extérieurs pour la classe d'usage H4
- Permettre l'accès à une aire de stationnement par une ruelle

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 79 avenue de la Grande-Allée à Montréal-Est :**

- Permettre de ne pas regrouper toutes les cases de stationnement dans un seul espace

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

Notez qu'il est possible que cette séance soit tenue virtuellement conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre ou en présentiel au Centre récréatif Édouard-Rivet situé au 11 111, rue Notre Dame.

Donné à Montréal-Est, le 30 mars 2022.

René Tousignant, M.A.P.  
Greffier